

Nitrate d'ammonium : 4 sites majeurs dans la région

En Pays de la Loire, plusieurs sites stockent la substance chimique en cause dans le drame de Beyrouth. Les plus gros font l'objet de contrôles annuels des inspecteurs de l'État.

Entretien

Christophe Hennebelle, du service « risques » à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Quels sont les risques liés au nitrate d'ammonium ?

Le nitrate d'ammonium est utilisé dans la composition des engrais destinés à l'agriculture, comme le stock qui a explosé au Liban ou lors de l'explosion d'AZF en 2001 à Toulouse. Il y a différents types de nitrates d'ammonium et des potentiels de dangers différents. D'abord, en cas d'incendie, des risques plus ou moins importants de dégagements de vapeurs toxiques. Certains engrais, encadrés par un règlement européen, présentent des risques d'explosion. Mais, pour que le stock explose, il doit être mélangé à des matières inflammables et couplé à une source d'énergie importante.

Dans les Pays de la Loire, combien de sites stockent cette substance ?

Cinq sites majeurs stockent pour l'instant ce type d'engrais (voir carte). Mais le site IDEA de Montoir-de-Bretagne, près de l'estuaire de la Loire, a déclaré en juillet qu'il cessait son activité d'entreposage. Trois sites sont classés « Seveso seuil bas », qui en stockent entre 1 250 et 5 000 tonnes. L'usine Yara de Montoir-de-Bretagne, classée « Seveso seuil haut », en stocke plus de 5 000 tonnes (deux fois plus que ce qui a explosé à Beyrouth). Il y a aussi des stockages de plus faibles quantités dans les exploitations agricoles.

Principaux sites de stockage d'engrais avec du nitrate d'ammonium en Pays de la Loire



Quels contrôles effectuez-vous ?

Les petites installations font l'objet d'un suivi par des organismes privés. Les inspecteurs de l'État effectuent des contrôles programmés et inopinés sur les établissements Seveso seuil bas _ tous les 3 à 7 ans _ et Seveso seuil haut, tous les ans. Chez Yara, 13 inspections dont certaines inopinées pour différents sujets ont été réalisées depuis 2016. Nous vérifions que ces sites respectent le cahier des charges ultra-précis, défini au moment de l'autorisation d'installation donnée par le préfet.

Et en cas de non-respect de ce cahier des charges ?

Nous lançons des poursuites administratives pouvant aller jusqu'à la suspension de l'activité. Le non-respect des prescriptions est un délit et relève de la justice pénale.

De quels moyens disposez-vous ?

Au total, nous sommes 60 inspecteurs à la Dreal et il y en a également plus d'une quinzaine dans chaque département. 900 contrôles sont effectués chaque année dans les plus de 4 000 installations classées.

Que se passe-t-il en cas d'explosion ?

Le but, évidemment, c'est de ne surtout pas arriver à l'explosion. Si c'est le cas, c'est qu'il y a eu un problème car il faut plusieurs conditions pour conduire à la détonation. Toutefois, des plans particuliers d'intervention sont préparés par les préfetures, régulièrement mis à jour et il y a des exercices en lien avec les riverains.

Recueilli par
Justine DANIEL.

Des riverains : « Qu'on agisse réellement ! »

« On n'arrête pas d'entendre le leit-motiv « plus jamais ça » mais il faudrait qu'un jour ce soit la dernière fois », soupire Marie-Aline Le Cler, présidente de l'ADZRP (Association dongeoise des zones à risque et du PPRT, le plan de prévention des risques technologiques). Comme tout le monde, elle a découvert avec effroi les images des explosions à Beyrouth. Ça lui a rappelé autre chose : « Quand on a su la substance en cause, le nitrate d'ammonium, tout de suite ça nous a évoqué AZF », une usine ayant explosé en 2001 à Toulouse à cause de ce produit, provoquant la mort de 31 personnes et de nombreux blessés.

Elle connaît le dossier, elle l'a suivi avec les riverains d'AZF pendant de longs mois. Mais l'explosion a aussi un résonnement local avec l'usine Yara, installée dans l'estuaire de la Loire, près de Saint-Nazaire. Yara stocke du nitrate d'ammonium et en utilise pour fabriquer des engrais. « On sait que c'est une entreprise qui est pointée du doigt depuis pas mal d'années pour ses manquements au niveau de la sécurité. Et il n'y a pas que Yara. »

De quoi inquiéter les riverains qui veulent plus d'action pour leur sécurité et celle des salariés de ces entreprises. « Il faut mettre paquet sur les ins-



La présidente de l'ADZRP Marie-Aline Le Cler demandant que les mesures de sécurité soient respectées dans les industries nazairiennes. | PHOTO : ANTOINETTE

pections et les exigences de sécurité. Qu'on agisse réellement ! » La présidente de l'association exige « qu'on ne se contente pas de découvrir les dysfonctionnements mais que l'on décrète que tant que le danger est présent, l'entreprise ne peut pas continuer à fonctionner ». Et à l'argument du coût de certaines mesures, la présidente rétorque : « La prévention n'est pas de l'argent dépensé en vain. »

Emma BENDA.

Seveso : classement et sites

La loi prévoit cinq régimes de classement des établissements qui utilisent des produits soumis à des lois environnementales. De la simple déclaration en préfecture aux sites classés Seveso, soumis à un contrôle régulier de l'État.

Les installations Seveso font, avant leurs installations, l'objet d'une enquête publique.

La région Pays de la Loire compte 27 sites « Seveso seuil haut » et 28 établissements « Seveso seuil bas » et 4 116 installations classées.